

Formulaire de demande d'adhésion à l'ADHPR

Sous cet acronyme s'est constituée en date du 29 janvier 2026, à Fully,

« **L'Association pour la Défense des Habitant(e)s de la Plaine du Rhône** »
secteur Riddes-Martigny/Fully

« **Ne pas attendre le pire pour réagir** »

Article 2 – But de l'association

1. L'association a pour but de défendre les intérêts et la sécurité des résidents, propriétaires et usagers de la plaine du Rhône, dans le secteur compris entre Riddes et Martigny, en lien avec les risques naturels et les infrastructures hydrauliques existantes.
2. Elle repose sur le constat d'une lenteur certaine des autorités cantonales responsables de la mise en œuvre des mesures de sécurité pourtant approuvées par le Parlement et la Confédération dans le cadre du projet R3. Il est donc exigé des pouvoirs publics d'agir avec diligence aux fins de garantir dans une première étape la sécurité maximale des personnes et des biens situés dans la plaine du Rhône.
3. A cet effet l'association :
 - A. Veille à la mise en œuvre rapide des mesures sécuritaires préconisées par les auteurs du projet R3, telles qu'approuvées par les autorités fédérales.
 - B. Entreprenne toute action légale utile pour faire valoir les droits des citoyens à la sécurité.
 - C. Informe et mobilise la population concernée.
 - D. Collabore avec les autorités, les associations et les institutions scientifiques concernées.
4. L'association est indépendante de tout parti ou mouvement politique.

Les demandes d'adhésion sont adressées au comité qui statue. La cotisation annuelle est fixée à Fr. 50.-. (Cinquante).

Association pour la défense des habitant-e-s de la plaine du Rhône
Case postale 37 – 1926 Fully ou adhpr26@outlook.com

Nom et Prénom

.....

Adresse

.....

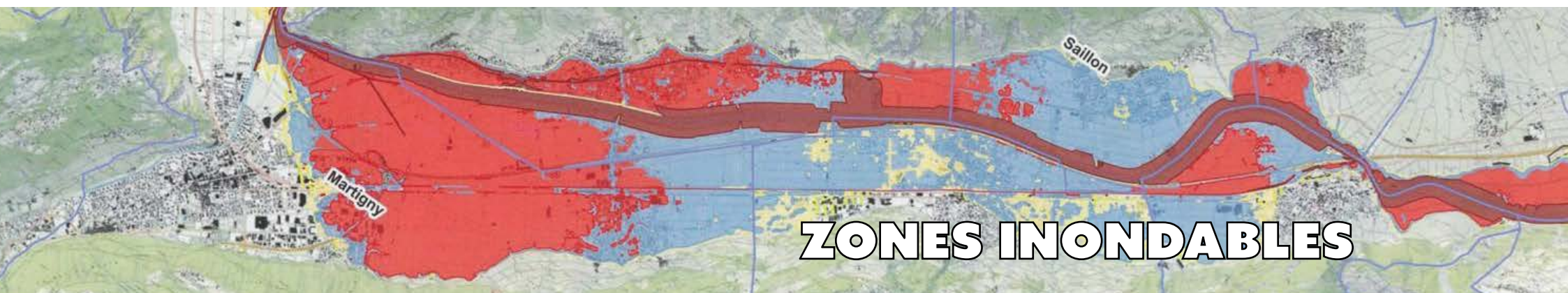
Courriel.....

Téléphone.....

Lieu et date : Signature :

Contacts pour plus de renseignements

0792210852 bernard.troillet@mycable.ch ou 027 7462828 nabruob@bluewin.ch (Bourban)
ou auprès des autres membres du comité : Stéphane Bessero, Patrick Burnier, Paul-Marie Rard, Vincent Roccaro



« **Ne pas attendre le pire pour réagir** »

Comme vous le savez peut-être, **l'Association pour la défense des habitant-e-s de la plaine du Rhône**, secteur Riddes-Martigny, a été récemment créée.

Cette démarche s'inscrit dans le sens d'une action citoyenne du fait que le dossier relatif aux mesures prioritaires telles qu'établies et décidées au début des années 2000 déjà, s'agissant des travaux de correction du Rhône (R3) dans le secteur Riddes-Martigny n'est plus du tout traité avec l'urgence qui prévalait il y a un quart de siècle.

Ce secteur était qualifié de sensible et hautement prioritaire au vu des dommages potentiels élevés en cas de crues.

Aujourd'hui, non seulement le dossier nous concernant n'avance pas, **pire, les travaux** - inscrits en dernier dans le planning cantonal établi par le département concerné – **sont prévus de 2038 à 2062**. C'est inadmissible.

Les fondateurs de l'ADHPR trouvent cette situation scandaleuse et s'engagent fermement pour contester la procrastination qui teinte la gestion de ce dossier sensible pour notre région. Ils en appellent à une réalisation urgente des travaux sécuritaires pour les habitant-e-s et le patrimoine bâti, nonobstant la variante retenue.

Votre adhésion à notre association serait pour nous un gage de soutien apprécié dans nos démarches futures auprès des autorités cantonales principalement.

Merci du bon accueil que vous réserverez à nos démarches.

Amicales salutations.

Le comité de l'ADHPR est composé de Messieurs,
Bernard Troillet, Stéphane Bessero, Vincent Roccaro,
Jean-Luc Bourban, Patrick Burnier, Paul-Marie Rard.



Association pour la Défense des Habitant(e)s
de la Plaine du Rhône
secteur Riddes-Martigny / Fully

Vous habitez dans les zones
à risque d'inondation ?

**NE PAS ATTENDRE
LE PIRE POUR RÉAGIR !**